

# Élections municipales 2020

## Manifeste

---

Association Vélorution périgourdine

(temps de lecture ~ 9 min)



---

# Vélorution périgourdine et les municipales ?

## Une association de cyclistes du quotidien

Fondé il y a 10 ans sous forme de collectif, Vélorution périgourdine est une association « loi 1901 » depuis 2016. Convaincus de l'intérêt écologique et social du vélo, nous promovons l'usage de la bicyclette **comme moyen de déplacement**, dans la ville de Périgueux et son agglomération.

L'encouragement du vélo au quotidien permet notamment :

- à chacun d'accéder à un moyen de transport : le vélo est **économique** à l'achat et à l'entretien,
- de limiter **l'impact environnemental** des déplacements : le vélo est durable car réparable ; à l'usage, il n'émet pas de gaz ni de particules, est silencieux et prend peu de place
- ... et en plus il est efficace, et garde les cyclistes en pleine forme !



1 - La piétomobile : une voiture, ça prend de la place ! (Vélorution périgourdine)

---

Pour remplir son objectif, Vélorution périgourdine développe plusieurs axes :

- **atelier d'auto-réparation** : autonomisation du cycliste,
- **remise en état de vélos** : donner une nouvelle vie à des vélos destinés au rebut, les vendre à prix modique pour en faire profiter le plus grand nombre,
- **vélo-école** : former des futurs cyclistes en les remettant en confiance (remise en selle) ou en leur apprenant à rouler,
- **manifestations** : faire connaître le vélo et ses avantages,
- **représentation** : porter la voix des cyclistes du quotidien.

Le local de l'atelier, 48 allée du Port à Périgueux, est mis à disposition par le Grand Périgueux. Le siège de l'association est hébergé par la Maison des associations de la ville de Périgueux.

## Les élections municipales 2020

Nous souhaitons que la question cycliste prenne une place de premier plan dans la campagne. **Nous sollicitons à cette fin les candidats sur une série de propositions**, les invitant à se positionner sur celles-ci.

Les propositions et les réponses seront publiées sur la plateforme mise en place par la Fédération des usagers de bicyclette (FUB) : <https://municipales2020.parlons-velo.fr>  
Les candidats soumettront leurs réponses directement sur celle-ci.

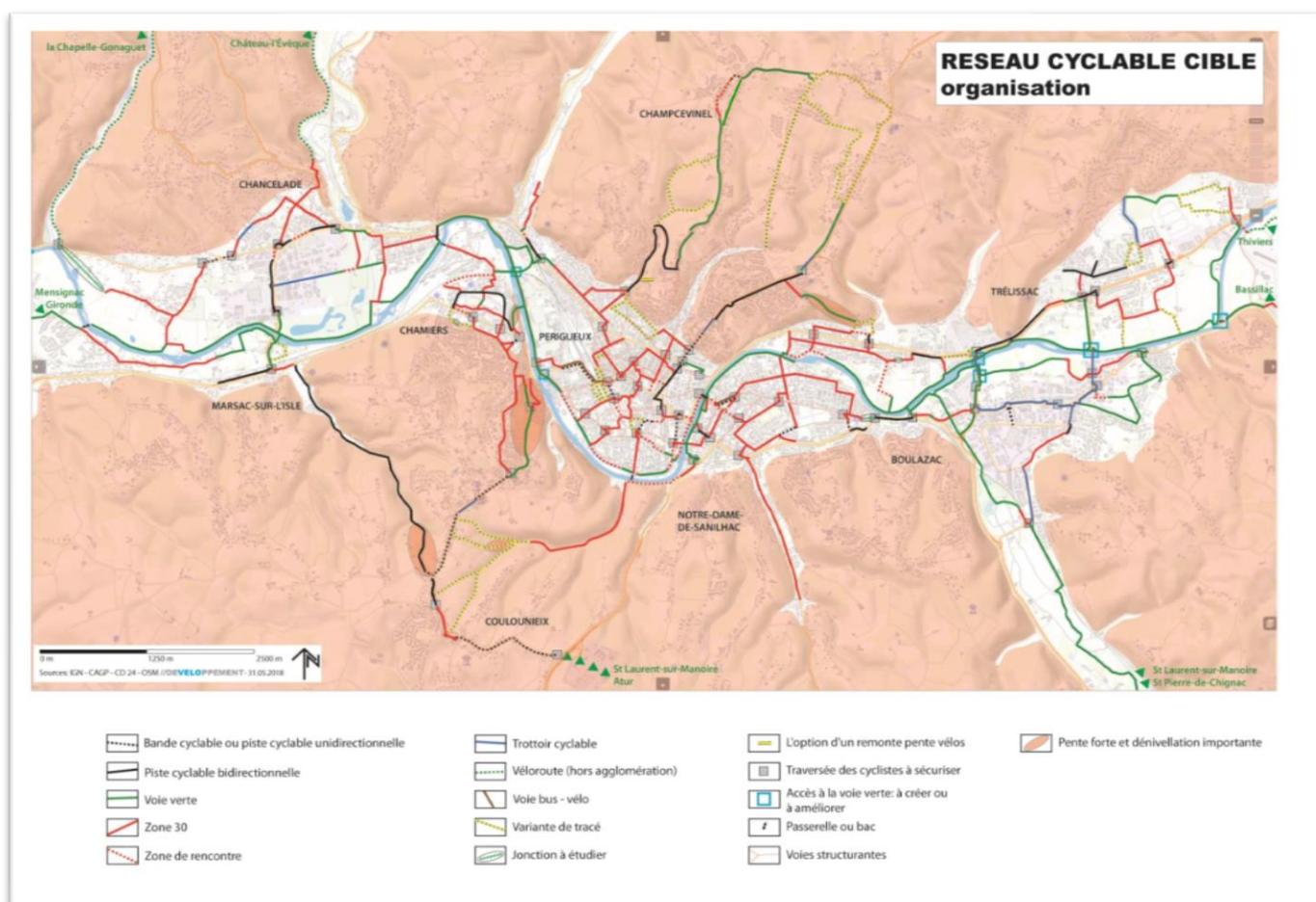
Compte-tenu de nos moyens limités :

- Vélorution périgourdine ne rencontrera aucun candidat avant les scrutins,
- Seules seront concernées par le questionnaire :
  - les 7 communes du « Cœur d'agglomération » de Périgueux (Unité urbaine - INSEE 2010) : Boulazac-Isle-Manoire, Champcevinel, Chancelade, Coulounieix-Chamiers, Marsac-sur-L'Isle, Périgueux, Trélissac,
  - ainsi que 3 communes limitrophes, présentant un intérêt cyclable en lien avec le « Cœur d'agglomération » : Bassillac-et-Auberoche, Château-L'Évêque, Sanilhac.

# Contexte

## Le schéma cyclable de l'agglomération

Le Grand Périgueux s'est doté d'un ambitieux **Schéma cyclable 2018-2028**, et d'un budget pour en assurer le déploiement (schéma consultable sous <https://velourtion-perigourdine.fr/presentation-du-schema-cyclable-grand-perigueux/> ).

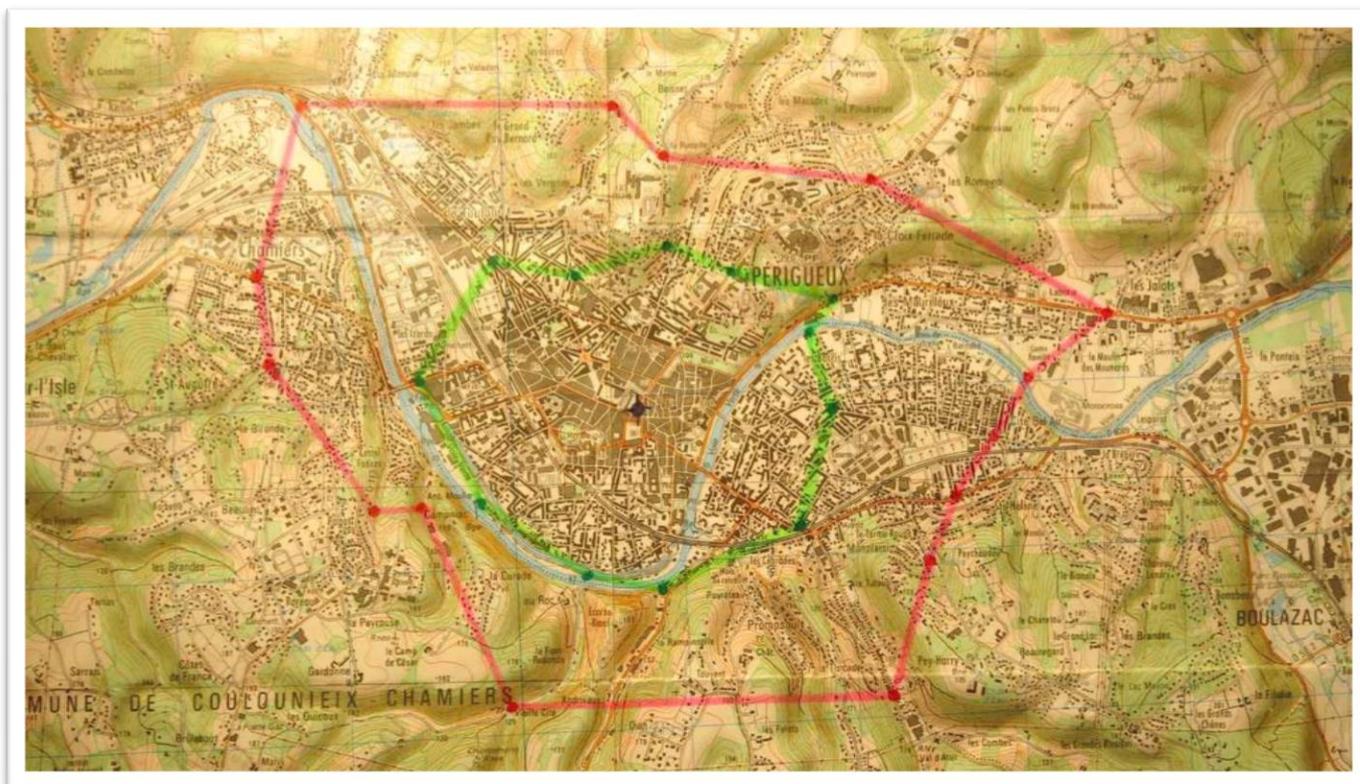


2 - Réseau cible du Schéma cyclable (Schéma cyclable Grand Périgueux 2018-2028)

Le Schéma cyclable organise le passage, en 10 ans, d'une part modale « vélo » de moins de 1% à un objectif de l'ordre de 8-10 %.

## Des spécificités géographiques

La zone de continuité urbaine de Périgueux s'organise essentiellement autour de l'Isle, longée par la **voie verte**. Si elle comporte du relief, il ne faut pas « en faire une montagne ». Elle est adaptée à la pratique du vélo, au regard des temps de trajets constatés :



3 - Isochrones vélo à 5 minutes (vert) et 10 minutes (rouge) de puis Monoprix/place Bugeaud (Vélorution périgourdine)

## Le baromètre des villes cyclables

En 2019, Périgueux s'est pour la première fois sélectionnée au **Baromètre des villes cyclables** de la Fédération des usagers de bicyclette (FUB). À l'échelle de l'Agglomération, Périgueux a concentré l'essentiel des expressions.

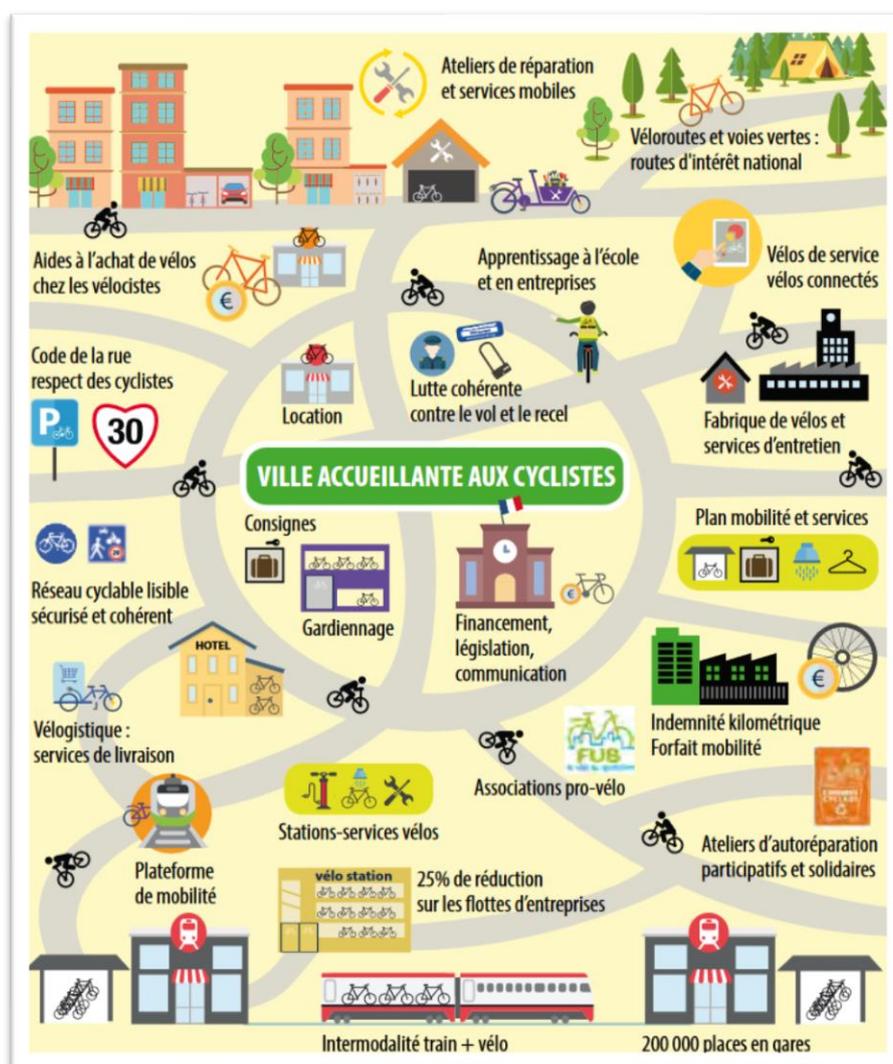
Il en ressort notamment un **sentiment d'insécurité** des déplacements en dehors des zones résidentielles, sur les gros axes, et un problème d'efficacité des itinéraires. Les répondants ont en particulier identifié leurs « points noirs » et « tronçons à améliorer » (à retrouver sous le lien <https://carto.parlons-velo.fr/?c=24322> )



# Nos propositions : à l'échelle de la commune et/ou de l'agglomération

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Si l'impulsion donnée au niveau de l'Agglomération est indéniable, les municipalités doivent la soutenir (au niveau intercommunal) et s'en saisir (au niveau de la commune). Le Schéma cyclable du Grand Périgueux offre un levier de réflexion approprié, pour définir une **stratégie « vélo » à l'échelle de la commune**.



---

Les municipalités devraient donc se doter de « plans vélo » fixant, sur la durée de leur mandat, leur projet en matière cyclable. Ils doivent notamment prévoir une montée en compétences des services sur ces questions. Des **financements** doivent être fléchés dès le départ (pour aboutir, au moins, au niveau de la moyenne des villes cyclables : de l'ordre de 8 € par an et par habitant).

La **concertation** avec les usagers doit être organisée, dans un cadre pérenne.

#### **Action n°1**

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

#### **Action n°2**

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 6 fois par an (Périgueux) ou 2 fois par an (autres communes).

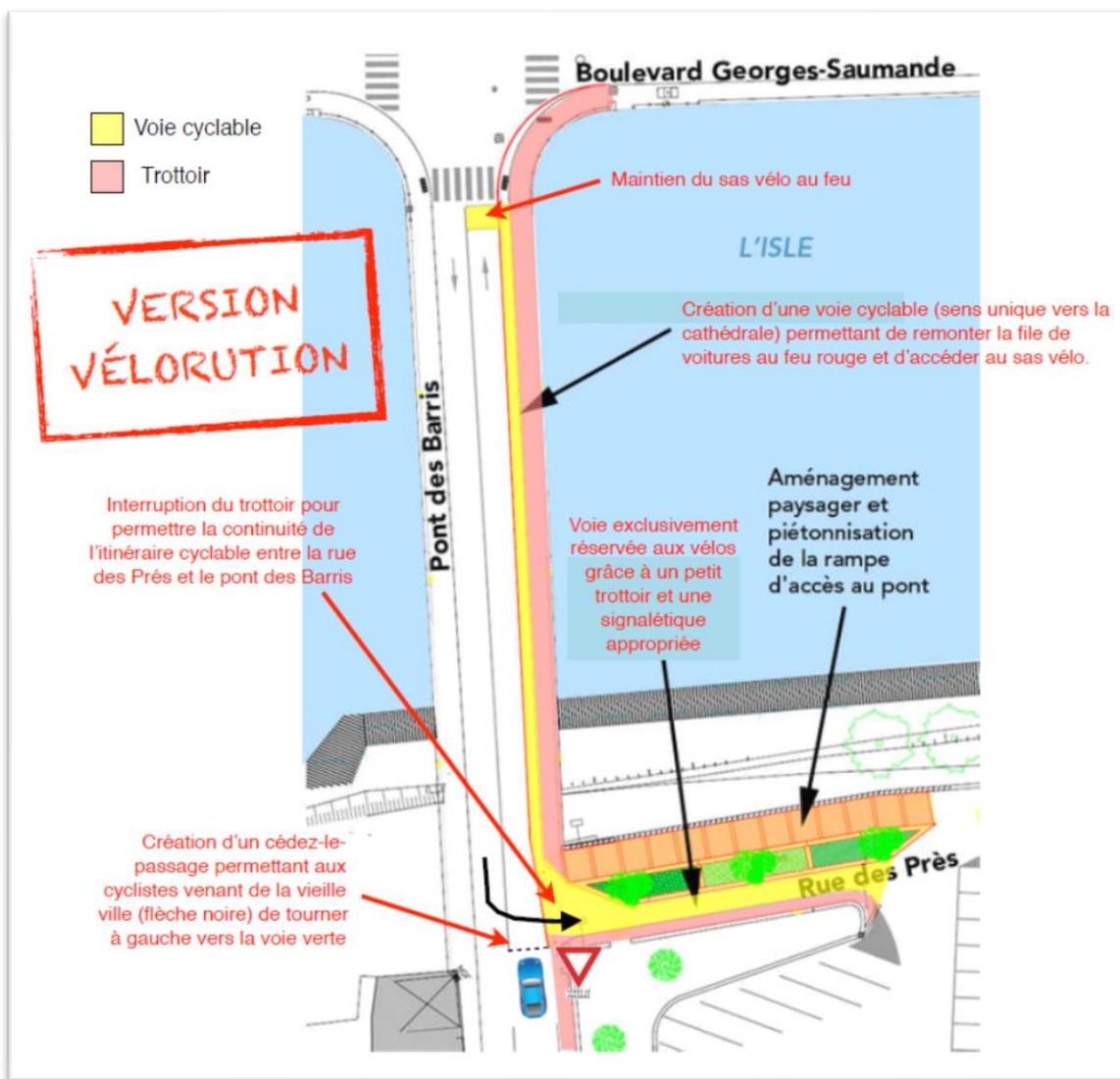
#### **Action n°3**

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement (former les agents territoriaux).

## Développer un réseau cyclable cohérent

Les municipalités pourraient vouloir se reposer sur l'existence de la voie verte, qui dessert une partie du territoire de l'unité urbaine. Pour autant, les usagers demandent des **itinéraires cohérents**, les discontinuités dans les aménagements étant facteurs de découragement.

**Les réaménagements doivent tenir compte la thématique « vélo »** : trop souvent encore dans l'agglomération, les nouveaux aménagements ne sont pas pensés pour les cyclistes (pont des Barris à Périgueux, avenue Général de Gaulle à Coulounieix-Chamiers).



7 - Proposition de réaménagement du pont des Barris (Vélorution périgourdine)

Les « points noirs » et « tronçons à aménager » identifiés par les cyclistes, notamment dans le Baromètre, doivent être traités **en priorité**.

Le **sentiment de sécurité** est à favoriser : les aménagements séparés de la circulation automobile sont plébiscités par les usagers.

---

Quoi qu'on pense de la **piste cyclable « des boulevards »** de Périgueux, elle est devenue un emblème de la reconquête de l'espace urbain, au profit des mobilités actives. Elle doit être pérennisée et sécurisée de bout-en-bout, et sa connexion aux autres itinéraires améliorée.

#### **Action n°4**

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation, dont notamment (Périgueux) : rue Victor Hugo, avenue Pompidou, rue Wilson, rond-point des Poissons.

#### **Action n°5**

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : gares, hôpitaux, centres commerciaux, Créavallée, ...

#### **Action n°6**

Mettre le vélo au cœur des réaménagements de quartiers (préciser les projets)

# Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

La généralisation des sas vélos et « tourne-à-droite » aux feux est accueillie favorablement.

Celle des **zones 30**, des **zones de rencontre** et des double-sens cyclables est largement encouragée. Elles ne doivent cependant pas tenir lieu de seule politique cyclable, à moindre frais et sans s'inscrire dans un cadre global.



8 - Communication sur les zones de rencontre (Vélorution périgourdine)

Il s'agit de repenser les façons d'occuper la ville pour diminuer l'emprise des modes de déplacements agressifs et polluants.

Un système de recueil des signalements concernant la voirie et la signalisation devrait être mis en place (« **cyclo-fiches** »). Vélorution périgourdine se propose de porter ce projet, si les municipalités s'engagent à y participer de façon constructive.

## Action n°7

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

---

### **Action n°8**

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

### **Action n°9**

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

### **Action n°10**

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

### **Action n°11**

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

### **Action n°12**

Stationnement pour les voitures et deux-roues motorisés : rendre payant ou étendre la zone de stationnement payant, pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

---

# Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Les places de **stationnement vélo** doivent être multipliées, avec des systèmes adaptés et variés (arceaux, box, ...).

À l'égard de tous les publics, il faut multiplier les « coups de pouce » pour inciter à **(ré)essayer la pratique du vélo**, et à délaisser la voiture.

Les aides à l'achat (**Chèque VAE**) ou fourniture de vélos « à l'essai » (**Péri-vélo**) doivent être élargies et pérennisées. L'ouverture de **vélo-écoles** doit être encouragée.

Les réflexions sur la mise en place d'une **Maison du vélo** pourraient être lancées : accueil des associations et de leurs activités, offre à destination des cyclotouristes, ...

## Action n°13

Offrir du stationnement vélo sécurisé aux gares SNCF, Pôle d'échange multimodal, dans les parkings-relais, ...

## Action n°14

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

## Action n°15

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

## Action n°16

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

## Action n°17

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

## Action n°18

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

---

### **Action n°19**

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants) : pérenniser et étendre le Chèque VAE.

### **Action n°20**

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple) : pérenniser et développer Péri-vélo.

### **Action n°21**

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

### **Action n°22**

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville, la dotant notamment d'une machine à graver pour lutter contre le recel de vélos volés.

---

## Promouvoir une culture vélo

Les mesures d'encouragement doivent être multipliées, en premier lieu en direction de **la jeunesse** : c'est à l'école que s'acquièrent les premiers réflexes.

Des évènements récurrents pourraient être institutionnalisés, comme des « fêtes du vélo » ou des challenges inter-entreprises de type « **Au boulot à vélo** » par exemple.

Des **campagnes de communication** pourraient être développées (nouveau code de la route en matière de mobilités actives, par exemple).

### **Action n°23**

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.

### **Action n°24**

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

### **Action n°25**

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

### **Action n°26**

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

### **Action n°27**

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

### **Action n°28**

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

### **Action n°29**

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

### **Action n°30**

Créer une "journée sans voiture" (au niveau communal ou intercommunal)

---

**Action n°31**

Créer une "fête du vélo" (au niveau communal ou intercommunal)

**Action n°32**

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

**Action n°33**

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.